



INFO-RENTRÉE

Année scolaire 2018-2019

Ce bulletin d'information contient des renseignements importants sur la vie de l'école, **nous vous invitons à le conserver.**

HORAIRE 2018-2019



6 h 30 à 8 h 30 : Service de garde pour les élèves inscrits

8 h 30 : Arrivée des autobus, la surveillance débute sur la cour d'école

8 h 40 : Entrée des élèves pour le début des cours

12 h 05 à 13h 28 : Dîner

Les élèves qui dînent à l'extérieur peuvent revenir à l'école à compter de 13 h 13.

13 h 23 : Entrée des élèves

15 h 30 : Fin des cours

15 h 40 : Départ des autobus

15 h 30 à 18 h 00 : Service de garde ouvert pour les élèves inscrits.

Si vous désirez venir chercher votre enfant après l'école, vous devez l'attendre entre le débarcadère d'autobus et le stationnement des visiteurs.

ASSIDUITÉ À L'ÉCOLE



Nous sollicitons votre collaboration concernant l'assiduité de votre enfant à l'école, car celle-ci a un lien direct sur sa motivation et sa réussite scolaire. Il est donc important de respecter l'horaire de l'école qui débute à 8h40 ainsi que le calendrier scolaire. Il serait important de prendre les rendez-vous pour votre enfant en dehors des heures de classe ainsi que pour tout autre congé qu'on peut éviter.

Merci de votre précieuse collaboration.

PRÉSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE



L'école étant responsable de la sécurité de vos enfants, vous devez **toujours** nous aviser lorsque votre enfant s'absente. Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également aviser la responsable.

Le numéro de téléphone de l'école Alpha est le **(450) 621-2400**. Pour déclarer une absence, il est important de donner le nom complet de l'enfant ainsi que le motif de l'absence. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale en tout temps.

Lorsque l'absence est prévisible, vous pouvez remettre un billet à l'enseignante motivant l'absence de l'enfant.

Le secrétariat est ouvert **de 8h15 à 12h05 et de 13h28 à 16h00**.

Nous demandons votre collaboration afin de ne pas venir chercher votre enfant avant la fin des classes, le midi (12h05) et en fin de journée (15h30), à moins que vous ayez un rendez-vous pour lequel vous avez déjà avisé l'enseignant.

TRANSPORT SCOLAIRE

Horaire

Veuillez prendre note que le transport scolaire sera en opération dès la première journée d'école. Toutefois, il est important de prévoir un léger retard autant le matin qu'à la fin des classes, et ce, pour le début de l'année scolaire.

Urgences

Pour tout problème concernant le transport scolaire (circuits/arrêts/distance), vous pouvez aller sur le site de la CSSMI, en ayant en main le numéro de fiche de votre enfant que vous retrouvez, entre autre, sur son bulletin ou téléphoner à la ligne Info-parents-transport : 450-974-2505 de 7h30 à 17h30.



RETARDS



Tous les élèves qui sont en retard doivent se présenter au secrétariat avant de se rendre dans leur classe. Les retards à l'école devraient être des exceptions.

EN CAS DE PLUIE



Les élèves seront invités à entrer dans l'école à l'endroit habituel et non pas par le secrétariat.
Les portes seront alors ouvertes à 8 h 30.

OBJETS PERDUS



Les objets perdus sont regroupés dans différents bacs dans l'école, sauf pour les objets de valeur (bijoux, argent, etc.) qui sont remis au secrétariat.

Vous pouvez vous présenter à l'école en tout temps pour venir fouiller dans les bacs d'objets perdus. Vous devez toutefois vous présenter au secrétariat ou au service de garde afin de vous procurer un permis de circuler. Veuillez noter que **tous les objets perdus non réclamés** seront envoyés à une œuvre de charité à la fin décembre et à la fin de l'année scolaire.

L'école ne rembourse ni ne remplace les objets personnels, volés, perdus ou brisés à l'école. Il faut inciter l'élève à être responsable de ses biens et éviter d'envoyer à l'école des objets de valeur.

VISITES À L'ÉCOLE



Il nous fait toujours plaisir de vous accueillir à l'école, cependant, nous vous demandons qu'à chacune de vos visites, vous vous présentiez au secrétariat pour vous identifier et vous procurer **un permis de circuler**.

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, vous devez prendre rendez-vous, soit en communiquant avec l'enseignante par le biais de l'agenda de votre enfant ou en communiquant avec le secrétariat.

Une visite spontanée dans le vestiaire ou dans la classe peut déranger l'enseignante qui est responsable de son groupe d'élèves et qui n'est pas disponible pour répondre à des questions dans une telle situation.



SANTÉ



Il n'existe pas de service d'infirmerie à l'école. On ne donne ni analgésique, ni sirop, ni onguent médicamenté. SEULEMENT les médicaments prescrits par votre médecin pourront être administrés à votre enfant si le formulaire « Autorisation d'administrer un médicament » est complété.

Vous pouvez vous le procurer au secrétariat.

Afin de prévenir les situations problématiques, nous rappelons aux parents qu'il est important de nous aviser lorsque votre enfant a une maladie contagieuse ou lorsqu'il est atteint de pédiculose (poux).



EPIPEN



Si votre enfant a une allergie qui peut nécessiter l'utilisation d'une « EpiPen », il est de votre responsabilité de nous la faire parvenir dès la première journée d'école au secrétariat. Celle-ci doit être accompagnée de 2 petites photos de votre enfant. Il est important de vous assurer que le médicament ne soit pas périmé.

RETOUR DE LA FICHE SANTÉ



Vous allez recevoir la fiche santé de votre enfant lors des premiers jours d'école. Vous comprendrez que nous souhaitons recevoir ces fiches complétées le plus rapidement possible, afin d'être prêts à intervenir en cas d'urgence. N'oubliez pas de bien indiquer le numéro d'assurance-maladie ainsi que la date d'expiration.

Il est important de communiquer avec nous si vous jugez que nous devons être informés de problèmes particuliers de santé de votre enfant.

Cette fiche de renseignements santé doit toujours être à jour tout au long de l'année scolaire.

ARACHIDES ET NOIX



Nous demandons aux parents de ne pas donner aux enfants pour leur collation ou boîte à dîner des produits contenant des arachides ou des noix. Merci à l'avance de cette collaboration puisque nous avons plusieurs élèves qui présentent ce type d'allergie. Des mesures particulières sont mises en place pour les enfants concernés.

ASSURANCE-ACCIDENT



Nous vous encourageons fortement à vous prévaloir d'une protection d'assurance-accident. La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles n'a pas de couverture d'assurances pour les élèves qui fréquentent ses établissements. Également, la commission scolaire ne défraie pas les coûts de transport par ambulance.

DÎNER À L'EXTÉRIEUR



Pour nos élèves inscrits au service des dîneurs

Pour des raisons de sécurité, nous exigeons toujours un billet écrit des parents pour les enfants qui dînent régulièrement à l'école et qui doivent exceptionnellement dîner à l'extérieur. Vous devez également aviser le service de garde en téléphonant au poste 3014. Le retour dans la cour d'école ne pourra se faire qu'à compter de 13 h 13.

SERVICE DU DÎNER

L'encadrement des élèves est assuré par des éducatrices et des surveillantes attentives aux besoins des élèves.

Téléphone : (450) 621-2400

Responsables : Isabelle Paquin, poste 3003

Dominic Duval, poste 3014



SERVICE DE GARDE

Tout comme par les années antérieures, l'école Alpha offre à sa clientèle un service de garde. Un dépliant est disponible sur demande et contient les informations sur le fonctionnement et l'encadrement du service.



Responsable : Isabelle Paquin

Téléphone : (450) 621-2400 poste 3003

Horaire : 6 h 30 à 8 h 30

12 h 05 à 13 h 28

15 h 30 à 18 h 00

Pour tout changement de fréquentation, vous devez vous présenter au bureau du service de garde pour remplir une feuille de modification et ce, deux semaines à l'avance. Veuillez noter que pour une question de sécurité, comme mentionné dans notre cadre d'organisation, nous ne prendrons aucune modification à la réservation de base entre le 29 août et le 28 septembre.

CHANGEMENTS À L'HORAIRE POUR LE SERVICE DE GARDE

Si vous devez faire une modification pour une journée, il est important d'informer l'enseignante de votre enfant par écrit et de communiquer avec le service de garde au 450-621-2400, poste 3014.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

En cas de tempête de neige, de verglas ou de toute autre situation particulière hors de notre contrôle, la commission scolaire peut être appelée à fermer les écoles ou à suspendre les cours. Voici comment vous renseigner dans de telles situations en consultant :



1/l'application CSSMI disponible pour Ipad ou Android

2/le site internet www.cssmi.qc.ca

3/le message téléphonique de la CSSMI au 450-974-7000.



PORTAIL PARENTS EN LIGNE : <https://portailparents.ca>

Ce portail vous donne accès à une foule de renseignements à propos de la vie scolaire de votre enfant :

- Coordonnées de transport;
- Bulletins.

COMMUNICATION-ÉCOLE / MAISON-ÉCOLE



Soyez vigilants de surveiller tous les jours le courrier (agenda, pochette facteur) de votre enfant ou votre courriel où plusieurs communications importantes peuvent s'y retrouver.

Veuillez noter que toutes les informations provenant du secrétariat seront envoyées par courriel. **Veuillez-vous assurer que votre adresse courriel demeure exacte.**

En ce qui concerne les bulletins, à la fin de chaque étape, via le portail parents, vous aurez accès au bulletin de votre enfant.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En tout temps, les parents et les visiteurs peuvent en tout temps utiliser le stationnement prévu à cet effet. Il est strictement interdit de circuler ou stationner à l'endroit réservé aux autobus.

VOYAGE À L'EXTÉRIEUR

Puisque nous n'encourageons pas les absences prolongées d'un élève dans le cas d'un voyage de plaisance, les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail.

Bonne année scolaire 2018-2019 !

